



FICHE D'URGENCE *



Sans ce document, le SAMU ne peut pas prendre en charge l'élève.

Nom : Prénom : Classe :

Date et lieu de naissance : DP

Sexe : F M Interne

N° portable de l'élève : Externe

Nom, prénom et adresse des responsables légaux :

Numéro d'immatriculation de sécurité sociale et adresse de la caisse :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Merci de compléter ces informations le plus rigoureusement possible.

1- N° de téléphone du domicile :

2- N° de téléphone du père : portable : travail :

3- N° de téléphone de la mère : portable : travail :

4- N° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital. La famille est immédiatement avertie par nos soins ou par les services de secours. Un élève mineur, ne peut sortir de l'hôpital, qu'accompagné d'un responsable légal.

Date dernier rappel antitétanique :

Votre enfant a-t-il un problème de santé ?

Asthme Allergies Autres pathologies

Durant cette année scolaire, si l'état de santé de votre enfant nécessite une prise de médicaments sur le temps scolaire, veuillez fournir un duplicata de l'ordonnance et déposer les médicaments, le temps du traitement, à l'infirmerie.

Cas particulier : votre enfant bénéficie t'il d'un aménagement ? PAI PAP PPS

Pour les nouveaux élèves merci de joindre un exemplaire du document.

Nom, adresse et N° de téléphone du médecin traitant

*** DOCUMENT NON CONFIDENTIEL**

A remplir à chaque début d'année scolaire. Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'attention du service infirmier de l'établissement.

Autorisation de soins :

Monsieur-Madame Responsable légal de l'élève

Autorise l'infirmière et l'équipe éducative à administrer les médicaments prescrits sur ordonnance médicale en cas de maladie. Les médicaments et l'ordonnance seront déposés à l'infirmerie par l'élève, lieu où sont stockés et administrés les traitements. Aucun médicament ne doit être ni stocké ni administré à l'internat.

Autorise, en cas d'urgence nécessitant une prise en charge hospitalière, le transport en ambulance et la prise en charge au centre hospitalier selon avis du SAMU.

Fait à : _____

le : _____

Signature du responsable légal :